



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 4040124

N/REF : 26/02/2024 9H11 C:002640 I:04127
V/REF : D93909
V/Email reçu le Lundi 26/02/2024 a 9H11

SELON DEVIS N° 4020035

V/REF.IMM. ALH-2027

IMMEUBLE : VIVIANI

36 a 52, AVENUE VIVIANI
69200 VENISSIEUX

**ALLIADE HABITAT
SERVICE SINISTRES
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07**

Dardilly, le 26 Avril 2024

Référence Marché: Lot n°41-Elect.Ter.Ouest/Est

LOCALISATION : ALLEE N 38 - PARTIES COMMUNES

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4020035 du 23/02/2024 d un montant de
Donneur d'ordre : Mme I. PAILLER

NATURE DE L'INTERVENTION :

Rénovation parties communes

TRAVAUX REALISÉS LE 15/04/2024 SUITE A VOTRE ACCORD SUR LE DEVIS 4020035
FAISANT SUITE A L'INCENDIE DES PCM, SOIT LE REMPLACEMENT DU
CHEMINEMENT SOUS GOULOTTE PVC ET LE REMPLACEMENT DES LIGNES PTT, TV ET
INTERPHONE DES DEUX LOGEMENTS AVEC REPRISE DES LIGNES JUSQU'AUX
DERIVATEURS D'ETAGE EN REPASSANT PAR LES GAINES TECHNIQUES PREVUES A
CET EFFET ET REPRISE DES ARRIVÉES COURANT FAIBLE.

OBSERVATIONS : MC AC Email envoyé le 21/09/23 a 17H57

MC AC Email envoyé le 21/09/23 a 17H51

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	I/ Refection installation CFA palier	1343,96	1343,96
1,00	Forfai deplacement prise en charge vehi.	34,91	34,91
TOTAL H.T.			1378,87
T.V.A. a 10,00%			137,88
TOTAL T.T.C.En EURO			1516,75

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 4040124

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

2602 - 0911

SERVICE SINISTRES
173 Avenue Jean Jaurès

69007 LYON

Emetteur : MME Isabelle PAILLER

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

Prestation Parties Communes

Travaux : HP 2027- INC 220155 - DEVIS 4020035, à réaliser entre le 27/02/2024 et le 15/03/2024

Votre contact : Alliade Habitat S025 (0472892222)

VIVIANI (ALH 2027 0002 0038)
38 avenue Viviani
69200 VENISSIEUX

	H.T. (€)	Quantité	Montant HT(€)	Taux TVA
ELF - .Electricité Suite à sinistre incendie, accord sur votre devis n° 4020035 pour reprise installation électrique et courant faible ALH / 2027 VIVIANI - 38 avenue Viviani 69200 VENISSIEUX	1378,87	1,00	1378,87	10,00 %

Virement CE
30 jours réception fact. (*)
(*) Sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT (10,00)	1378,87 €
Total TVA 10,00 %	137,89 €
Total HT	1378,87 €
Total TTC	1516,76 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07



Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail.

Il s'engage également à :

- ☞ Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
 - ☞ Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
 - ☞ Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
 - ☞ Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
 - ☞ Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
 - ☞ Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés.
 - ☞ Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
 - ☞ Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
 - ☞ Respecter les interdictions de fumer
 - ☞ Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
 - ☞ Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR
- En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer i Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut, l'ordonnateur de la commande.